

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE  
MUNICIPALITÉ SAINT-EUGÈNE-DE-LADRIÈRE**

**Aux contribuables de la susdite municipalité**

**AVIS PUBLIC**

AVIS PUBLIC est donné que la Municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière a adopté, lors de la séance extraordinaire tenue le 19<sup>e</sup> jour du mois de mai 2011, le règlement numéro **180-2011** décrétant un emprunt de **420,000\$** et une dépense de **500,000\$** pour des travaux de surfacage majeur (couche d'usure) dans le rang 5 Est sur une longueur de 4 km. Et des travaux de réfection des bassins no.2 des étangs des eaux usées.

Toute personne intéressée par ce règlement peut le consulter au bureau de la soussignée durant les heures régulières d'ouverture.

**DONNÉ A SAINT-EUGENE-DE-LADRIERE, CE 20<sup>E</sup> JOUR DE MAI 2011.**

.....  
Directrice générale &  
Secrétaire/trésorière

---

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, **CHRISTIANE BERGER, directrice générale/secrétaire-trésorière**, de la municipalité **SAINT-EUGÈNE-DE-LADRIÈRE**, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le **VINGTIÈME JOUR DE MAI 2011 à 17 :30** heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 20<sup>e</sup> jour de mai 2011.

.....  
Directrice générale &  
Secrétaire/trésorière